

# BEP Métiers du Secrétariat en Apprentissage

## Le métier

L'apprenti-secrétaire participe à l'accueil des différents interlocuteurs internes et externes de l'entreprise. Il assure la saisie de documents, le classement et la transmission des informations.

## Dans quelles entreprises ?

Compte tenu de la polyvalence du diplôme, le BEP est plus particulièrement adapté aux petites et moyennes entreprises, industrielles ou commerciales ainsi qu'aux administrations et associations.

## Objectif de la formation

La formation doit permettre à l'apprenti de s'adapter aux activités d'une PME/PMI, d'une administration ou d'une association.

## Les débouchés

Le titulaire du BEP peut travailler dans des structures diverses avec pour mission d'effectuer des travaux de secrétariat. La poursuite d'études en BAC Professionnel en alternance est conseillée.

## Le programme enseignement général

- Français
- Histoire - Géographie
- Mathématiques
- LV1 (anglais)
- Education Physique et Sportive

## Le programme enseignement professionnel

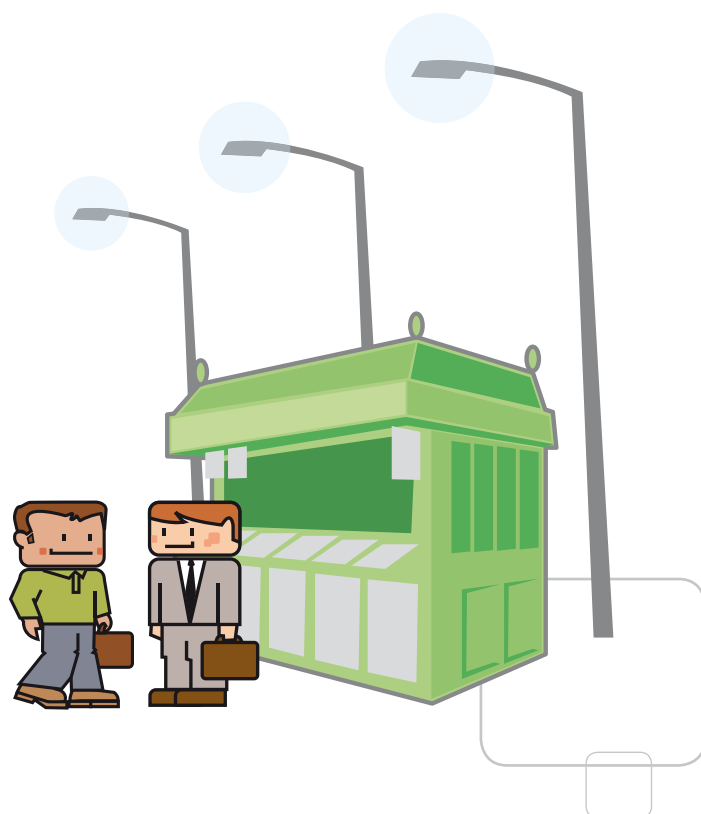
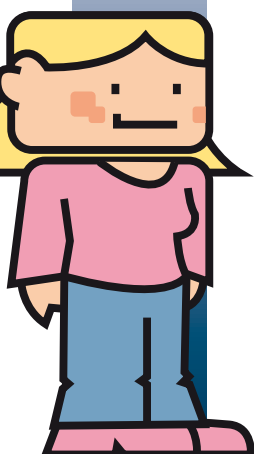
- Communication et secrétariat
- Organisation des activités d'un service
- Administration commerciale et du personnel
- Comptabilité
- Economie - Droit
- Informatique : traitement de texte, tableur, gestionnaire de données et logiciels de comptabilité

## Les missions

- Accueil des différents interlocuteurs internes et externes de l'entreprise
- Traitement du courrier (arrivée, départ)
- Gestion et transmission des informations
- Saisie et mise en forme de documents
- Tenue et suivi des dossiers administratifs et comptables (classement et mise à jour)

## Qualités et aptitudes

L'apprenti doit posséder une bonne maîtrise du français et de l'orthographe pour rédiger les notes. Il doit être rigoureux, autonome et organisé.



# Informations pratiques

## Recrutement et conditions d'admission

- 3<sup>ème</sup> générale ou technologique validée
- Etude du dossier (bulletins scolaires)
- Tests d'évaluation et entretien de motivation
- Avoir moins de 26 ans

## Durée du contrat / Alternance

- Durée du contrat : 2 ans avec une période d'essai de 2 mois (non renouvelable)
- Alternance pratiquée : 1 semaine CFA / 1 semaine entreprise

## Rémunération de l'apprenti

	1 <sup>ère</sup> année de formation	2 <sup>ème</sup> année de formation
16-17 ans	25% du SMIC	37% du SMIC
18-20 ans	41% du SMIC	49% du SMIC
21-25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC

- Pour les établissements du secteur public : Majoration de 10 points sur le % de rémunération pour la préparation d'un diplôme de niveau IV (BAC), et de 20 points pour la préparation d'un diplôme de niveau III (BTS)
- Si l'apprenti conclut un nouveau contrat avec le même employeur, il percevra une rémunération au moins égale à celle de sa dernière année d'apprentissage. Si l'apprenti conclut un nouveau contrat avec un autre employeur, il percevra la rémunération minimale à laquelle il pouvait prétendre lors de sa dernière année d'apprentissage.

## Exonération et aides aux entreprises

Type d'aides accordées	Entreprises de 10 salariés au plus	Entreprises de plus de 10 salariés
<b>Exonération des charges sociales</b>	Exonération des cotisations sociales patronales et salariales à l'exception des cotisations supplémentaires d'accident du travail et de retraite complémentaire.	Exonération des cotisations patronales de sécurité sociale à l'exception des cotisations supplémentaires d'accident du travail et des maladies professionnelles, FNAL, versement transport, retraite complémentaire et assurance chômage à calculer sur une base forfaitaire.
<b>Crédit d'Impôt</b> Décret n° 2005-304 du 31/03/05 du Code Général des Impôts	1600 € par apprenti et par an 2200 € lorsque l'apprenti est handicapé ou bénéficie d'un accompagnement spécialisé	
<b>Primes Régionales</b> <i>Majorations cumulables :</i> <i>En fonction de la taille de l'entreprise</i>	1200 € par an et par apprenti 300 € par an pour les entreprises de 250 salariés au plus	
<i>En fonction de l'âge de l'apprenti et de la formation visée</i>	500 € par an pour un apprenti visant un BEP ou un CAP, âgé de 18 ans ou plus 500 € par an pour un apprenti visant un BP ou un BAC Pro, âgé de 20 ans ou plus 500 € par an pour un apprenti visant un BTS, âgé de 22 ans ou plus	
<i>Soutien à la mobilité internationale</i>	40 € par jour de stage professionnel à l'étranger de l'apprenti (limité à 30 jours par cycle de formation)	
<i>En fonction de la qualité de l'apprenti</i>	500 € par an pour une apprentie embauchée dans un métier traditionnellement masculin 600 € par an pour un apprenti handicapé	

Le CFA Groupe IGS souhaite favoriser l'accès à ses formations aux personnes en situation de handicap. Pour en savoir plus, contactez Nathalie RAVEAU : [nraveau@groupe-igs.fr](mailto:nraveau@groupe-igs.fr)



Gérer - Administrer - Manager

## Contacts

Service des Inscriptions - 01 40 38 50 00 - [cfa-igs1@groupe-igs.fr](mailto:cfa-igs1@groupe-igs.fr)  
Service Relations Entreprises - Sébastien Rabine - 01 40 38 50 80 - [srabine@groupe-igs.fr](mailto:srabine@groupe-igs.fr)  
[www.cfa-igs.com](http://www.cfa-igs.com)

